

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	12 février 2020	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	12 février 2020	En exercice : 50 Présents : 43 Votants : 49

Séance du 20 février 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 20 février deux mille vingt à dix-neuf heures, dans la salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludvine DUFOUR, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS :

Mme Frédérique COLAS, pouvoir à Bernard MORAIN
M. Jean PARMENTIER, pouvoir à Hassan LARIBIA
M. Thierry LEAU, pouvoir à Emilie LAFORGE (à 19h20 sauf délibération n° 1)
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à Jacques COURTAT
Mme Sylvie BLANC, pouvoir à Alain PETER
M. Patrick LEMAISTRE, pouvoir à Catherine DECUYPER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Autorisation de lancer et de signer le marché relatif à la gestion des déchets ménagers et assimilés (résiduels et tri sélectif) issus de la collecte en porte à porte :

- Lot n°1 : Mise à disposition d'un quai de transfert (déchets ménagers résiduels et recyclables),
- Lot n°2 : Transport des déchets ménagers et assimilés (résiduels et recyclables),
- Lot n°3 : Traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Lot n°4 : Tri et conditionnement des déchets recyclables.

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le 26 FEV. 2020

ID : 089-248900938-20200226-ENV_2020_04-DE

Objet : Autorisation de lancer et de signer le marché relatif à la gestion des déchets ménagers et assimilés (résiduels et tri sélectif) issus de la collecte en porte à porte :

- **Lot n°1 : Mise à disposition d'un quai de transfert (déchets ménagers résiduels et recyclables),**
- **Lot n°2 : Transport des déchets ménagers et assimilés (résiduels et recyclables),**
- **Lot n°3 : Traitement des déchets ménagers et assimilés,**
- **Lot n°4 : Tri et conditionnement des déchets recyclables.**

La Communauté de Communes du Jovinien (CCJ) a en charge la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés (résiduels et recyclables) » sur son territoire. Les statuts de cette délégation sont les suivants :

« La communauté de communes est compétente pour l'application des directives-cadre européennes relatives à la valorisation et à l'élimination des déchets ménagers et assimilés, ainsi que pour la législation nationale qui en découle.

Cette compétence comprend la prévention et la réduction, le réemploi et la réutilisation, la valorisation matière, les autres valorisations et l'élimination des déchets.

La communauté de communes met en place les moyens, les dispositifs et les services nécessaires à l'application de ces textes.

Elle met en place un système de financement de ces moyens, dispositifs et services, dans le respect du cadre législatif et réglementaire.

Elle est aussi compétente pour l'application au niveau local du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). »

La CCJ regroupe 19 communes et compte une population d'environ 23 000 habitants. La collectivité exerce la compétence de collecte et de traitement pour le compte de l'ensemble de ses communes membres.

La collecte actuelle comprend :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte (effectuée en régie),
- La collecte sélective multi-matériaux en porte à porte (effectuée en régie),
- La collecte du verre en apport volontaire,
- L'exploitation et la gestion de deux déchèteries,
- Le compostage individuel des déchets organiques.

La CCJ s'inscrit dans une démarche globale d'optimisation pour une gestion durable (économique, technique sociale et environnementale).

Le marché serait conclu sous la forme d'un appel d'offres ouvert s'exécutant à bons de commandes en l'application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique pour les montants annuels estimés suivants :

Lot	Montant annuel estimé (€ HT)	Montant estimé sur 4 ans (€ HT)
Lot n°1	100 000 €	400 000 €
Lot n°2	60 000 €	240 000 €
Lot n°3	375 000 €	1 500 000 €
Lot n°4	420 000 €	1 680 000 €
TOTAL	955 000 €	3 820 000 €

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le 26 FEV. 2020

ID : 089-248900938-20200226-ENV_2020_04-DE

Le marché serait conclu pour une durée d'un an renouvelable tacitement trois fois sans pouvoir excéder la durée maximum de 4 ans.

En conséquence, il est demandé d'autoriser le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel offres ouvert soumis aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2162-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique qui serait alloti comme suit :

- Lot n°1 : Mise à disposition d'un quai de transfert (déchets ménagers résiduels et recyclables),
- Lot n°2 : Transport des déchets ménagers et assimilés (résiduels et recyclables),
- Lot n°3 : Traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Lot n°4 : Tri et conditionnement des déchets recyclables.

Les dépenses correspondantes seraient imputées sur les crédits figurant aux articles et natures comptables concernés, au budget annexe OM de la Communauté de Communes du Jovinien.

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 10 février 2020,

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert en vue d'attribuer le marché relatif à la gestion des déchets ménagers et assimilés (résiduels et tri sélectif) issus de la collecte en porte à porte selon les modalités décrites précédemment,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer ultérieurement, au nom et pour le compte de la communauté de communes, le marché dont les montants minimums annuels et montants maximums annuels sont les suivants :

Lot	Minimum annuel (€ HT)	Maximum annuel (€ HT)
Lot n°1	50 000 €	200 000 €
Lot n°2	20 000 €	100 000 €
Lot n°3	150 000 €	600 000 €
Lot n°4	150 000 €	600 000 €

ainsi que ses avenants éventuels dans la limite de 10 % d'augmentation des montants maximums annuels ;

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits figurant aux articles et natures comptables concernés, au budget annexe OM de la Communauté de Communes du Jovinien.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le 26 FEV. 2020

ID : 089-248900938-20200226-ENV_2020_04-DE